Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260901-2026090102-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 27.08.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **premier septembre** à **dix-huit heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 27.08.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, conseillers délégués. M. BLOT Olivier (arrivée 19h08), Mme HENRY Aurélie, Mme LEBAS Betty, Mme LUCAS Maëva, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. JERÔME Charly (arrivée 19h25), Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme LE ROY Laetitia (pouvoir à M. André LUBIN), Mme LE GOUËVEC Sylvie (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), M. AVRIL David (pouvoir à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien).

Etaient absents : Mme RISSEL Alexia, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian.

Présents : 13
Votants : 16

Madame LEBAS Betty a été élue secrétaire.

Objet : 2026090102- Actualisation ligne de trésorerie

Par délibération du conseil municipal en date du 16 juin dernier, le conseil municipal a autorisé la signature d'une ouverture d'une ligne de trésorerie. L'offre ayant une durée limitée, celle-ci est caduque et a été réactualisée.

Le mieux disant est Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels avec une proposition de 200 000€, aux conditions suivantes : Index EUR3M, Marge : 0.73 %, Commission engagement : 0.25% (soit 500 €).
Taux actuel : 2,475%+0,73%=3.205% - Intérêts trimestriels. Pas de commission de non-utilisation.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à valider la meilleure offre, à savoir la proposition de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels aux conditions suivantes : Montant maxi : 200 000 € - Taux : 2,475%+ marge 0,73%=3.205% - Intérêts trimestriels. Pas de commission de non-utilisation.
Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide la proposition de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels aux conditions suivantes : Montant maxi : 200 000 € - Taux : 2,475%+ marge 0,73%=3.205% - Intérêts trimestriels, et sans commission de non-utilisation ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,